



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 12/02/2021

### **DRÔME : CRÉATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

La réforme de l'organisation territoriale de l'État engagée il y a quelques mois se poursuit. Elle vise, notamment par la réorganisation du réseau déconcentré de l'État, à une plus forte proximité avec les usagers, en privilégiant l'échelon départemental, pour la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.

Afin de poursuivre cet objectif, sont créées le 1er avril 2021, dans tous les départements métropolitains, hors Paris et petite couronne, de nouvelles entités départementales interministérielles : les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et, dans les départements de moins de 400 000 habitants, les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Ces nouvelles entités résultent de la fusion des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des directions départementales déléguées des directions régionales de la cohésion sociale dans les départements concernés ainsi que des unités départementales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE).

Rattachées au ministère de l'Intérieur, en association avec les ministères concernés, ces nouvelles directions et leurs personnels sont placés sous l'autorité du préfet de département.

Dans la Drôme, la DDETS contribue à la mise en œuvre des politiques publiques au cœur de la vie quotidienne des citoyens : alimentation, aménagement, logement et nature, cohésion sociale, économie et finances, emploi et formation professionnelle, prévention de certains risques, prévention et lutte contre la pauvreté, travail, etc.

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme

Au sein de la DDETS, l'inspection du travail conserve son système d'organisation et sa hiérarchie propre.

Dans le contexte de la crise sanitaire, ce regroupement permet d'établir un véritable service public intégré de l'insertion à l'emploi qui couvrira : l'insertion sociale et professionnelle (service public de l'insertion et de l'emploi) ; l'hébergement et l'accès au logement (service public de la rue au logement).

L'action de l'État dans la Drôme est ainsi renforcée au profit des usagers.

La DDETS conduit son action au quotidien avec un riche écosystème de partenaires :

- **acteurs du service public de l'emploi**  
collectivités territoriales, Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, Caisse d'allocations familiales, associations
  
- **acteurs du territoire impliqués dans l'hébergement et l'accès au logement**  
collectivités, bailleurs, associations, etc.
  
- **acteurs socio-économiques**  
partenaires sociaux, branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs du champ de la santé-sécurité au travail, acteurs de l'accès au droit, opérateurs de compétences...

**Au niveau régional** est créée parallèlement la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), regroupant les missions et personnels de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, DIRECCTE et de la Direction régionale de la cohésion sociale, DRCS.

Cette direction devient l'interlocuteur régional privilégié des entreprises et des acteurs socio-économiques (entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi, associations, consommateurs...).

Ce nouveau réseau porte l'ensemble des missions et des expertises des DRCS et DIRECCTE et reste pleinement mobilisé pour accompagner les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que connaît le pays depuis plus d'un an.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://www.drome.gouv.fr/>

## **Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)